

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE
PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 6 JUILLET 2026, À 20 h 30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h43.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3850-07-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.3. Adoption règlement
14. Administration
 - 14.1. Colloque de zone Centre-du-Québec ADMQ
 - 14.2. Demande au gouvernement du Québec de revoir la limite de remplacement de tâches à 20% pour les responsables des services de garde en communauté
 - 14.3. Demande de modification – Guide du programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement

15. Travaux publics
 - 15.1. Offre de services - PAVL – volet redressement et sécurisation
 - 15.2. Inscription formation OTUND – inspectrice municipale adjointe
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Analyse d'eau – Eurofins environex
 - 16.4. Mandat à Urb/Inspec – Assistance en matière d'application du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 16.5. Achat d'un turbidimètre et ionomètre multiparamètre portable
 - 16.6. Test débit des bornes-fontaines 2026
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Animation bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme – les Neurones Atomiques
 - 17.2. Parc Georgette-Baril – Coopérative arbre-évolution
18. Demandes
 - 18.1. Autorisation de droit de passage - Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr
19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Modification du règlement générale harmonisé
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

Rés.3851-07-26

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1^{er} juin 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a assisté au congrès de l'association des directeurs municipaux les 17, 18 et 19 juin dernier à Québec ;
- Une mise à jour du rôle d'évaluation foncière a eu lieu le 17 juin 2026 ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Brunelle, maire, a reçu les cadets de la Sureté du Québec le 9 juin dernier au bureau municipal.

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

10.1 **BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Lors de l'AGA du Réseau biblio CQLM, le 12 juin, la bibliothèque LBD a été en nomination parmi les trois finalistes lors du prix Distinction en gestion. La bibliothèque LBD a reçu à nouveau la certification de niveau 5 du programme BiblioQualité. Seules 15 municipalités sur 124 ont obtenu cette reconnaissance ;
- Le club de lecture TD a débuté et le sentier des contes de lecture est maintenant installé au parc de la bibliothèque ;
- Le député, M. Donald Martel, a offert une subvention de 400,00\$ pour le club de lecture ;
- Chaque semaine, le camp de jour visitera la bibliothèque ;
- La responsable de la collection, Mme Yvette Demers, a suivi un webinaire le 4 juin concernant la plateforme Manga.oi ;
- Il y a présentement des expositions sous les thématiques :
 - Guide d'identification ;
 - Parents experts ;
 - Activités physiques ;
 - Pirates;
- Il y a eu 215 prêts de livres en juin 2026, 52 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 32 heures de bénévolat ;

10.2 **COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- La prochaine réunion aura lieu en septembre 2026.

10.3 **RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- Pour l'année 2027, le calcul des unités d'occupation sera fait à partir des données du rôle d'évaluation foncière ;
- Un avis de motion pour l'adoption d'un règlement a été adopté. Ce règlement viendra indiquer le nombre de bacs maximal par type d'habitation qui sera permis sans frais additionnels ;
- Une quatrième séance d'information concernant les plastiques agricoles aura lieu à Bécancour le 21 juillet 2026 ;
- La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre 2026.

10.4 **RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

- Rien à cet item.

10.5 **LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Les Jeudis en chansons auront lieu le 9 juillet prochain.

10. **LISTE DES REVENUS**

Desjardins – ristourne 2025	276,45 \$
Droits de mutation	1 206,99 \$
FRR volet 2 – 60% du projet d'aménagement du parc Georgette-Baril	36 300,00 \$
Inscriptions camp de jour 2026	4 250,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 390,24 \$
Intérêts sur arrérages	95,39 \$
Licences et permis	105,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	555,00 \$

Ministère des Affaires municipales – compensation tenant lieu de taxes (école la Source)	15 517,00 \$
Opérateur en eau potable – Sainte-Marie-de-Blandford	1 024,10 \$
Photocopies	4,00 \$
Publicités	10,00 \$
Député Donald Martel – commandite CJR Lévrard-Becquets	200,00 \$
Taxes municipales 2025	409,97 \$
Taxes municipales 2026	10 209,80 \$
Trop perçu	177,19 \$
Total	71 731,13 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3852-07-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d’autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 11 698,60 \$ ainsi que 21 602,05 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600218	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rues	166,75 \$
202600219	Lisanne Turcotte	ANNULÉ	
202600220	Les Jardins Marie-Victorin	Achat de fleurs	68,13 \$
202600221	Logixia	Assistance technique – réparation de l’ordinateur de la directrice générale en décembre 2025	905,43 \$
202600222	Bell Mobilité inc	Cellulaire inspecteur municipal	54,09 \$
202600223	Lisanne Turcotte	Entretien des plates-bandes (28h)	812,00 \$
202600224	Receveur général du Canada	DAS – juin 2026	1 782,04 \$
202600225	Ministre du Revenu du Québec	DAS – juin 2026	5 605,73 \$
202600226	Industrielle Alliance	RVER – juin 2026	2 372,56
TOTAL			11 698,60 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3853-07-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **52 598,27 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600227	Infotech	Taxation complémentaire	258,70 \$
202600228	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rue	161,39 \$
202600229	Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse et nettoyage des fossés (Rés. #3813-05-26)	3 903,40 \$

202600230	RIGIDBNY	Ordures et recyclables de juillet 2026	3 931,84 \$
202600231	CRSBP	Frais de reliures	61,18 \$
202600232	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection (Rés. #3736-02-26) et frais de déplacement AGA Réseau Biblio CQLM (Rés. #3821-05-26)	384,81 \$
202600233	Pierre Carignan	Frais de déplacement – RIGIDBNY	36,94 \$
202600234	Sogetel	Internet/téléphone et frais de renouvellement du nom de domaine	914,94 \$
202600235	Le Sagittaire	Fournitures de bureau et produits d'entretien	206,31 \$
202600236	Matériaux Fortierville 2020 sec	Paillis, quincailleries diverses, piquets de bordures, peinture en aérosols et calcium en flocons	1 038,87 \$
202600237	Fonds d'information	Droits de mutation	12,00 \$
202600238	Ville de Bécancour	Quote-part estimée pour les pinces de désincarcérations 2026 et réel 2025	486,00 \$
202600239	Les Jardins Marie-Victorin	Achat de fleurs	11,39 \$
202600240	Simon Brunelle	Frais de déplacement	68,97 \$
202600241	Hélène Lambert	Ménage de juin 2026	184,88 \$
202600242	Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau de juin 2026	233,34 \$
202600243	Librairies Renaud-Bray inc.	Achat de livres	36,70 \$
202600244	Buropro Citation	Achat de livres et contrat d'entretien du photocopieur	605,66 \$
202600245	Evalweb	Évaluation marchande du lot #6 133 609 (Rés. #3848-06-26)	816,32 \$
202600246	Les entreprises Edouard Paquets	Service de balai-aspirateurs et transport du sable (Rés. #3756-03-26)	2 061,50 \$
202600247	Yvon Roy entrepreneur électricien	Changer deux batteries du système d'alarme au 219, rue principale	426,52 \$
202600248	Techni-Consultant inc.	Honoraires professionnels – accompagnement entente industriel (Rés. #3759-03-26)	1 778,27 \$
202600249	La capitale assureur de l'administration	Assurance collective de juillet 2026	6 158,12 \$
202600250	Logixia	Support à distance, crédit pour licence back up, Licence mensuel Anydesk et support technique	1540,07 \$
202600251	Enviro Solutions Canada	15 500 litres de calcium liquides 35%	8 108,62 \$
202600252	Visa	Balance achat chandail camp de jour (Rés. #3781-04-26), don fondation école secondaire les Seigneuries (Rés. #3847-06-26), formation LPTAA	1 716,22 \$

		– MAJ loi 86 (Rés. #3841-06-26), envoi Info-Cécilois de mai et juin, congrès ADMQ (Rés. #3811-05-26), réapprovisionnement carte prépayée cellulaire du camp de jour, abonnement annuel CANVA, abonnement à agendrix.	
202600253	Centre du ponceau Courval inc.	Achat de cinq ponceaux (Rés. #3814-05-26)	
202600254	Lizanne Turcotte	Desherbage du trempoline	1 377,50 \$
202600255	Arbre-Évolution Coop de Solidarité	Aménagement du parc municipal Georgette-Baril – phase I (Rés. #3846-06-26)	
202600256	Ferme Genty	Saucisses pour les Jeudis en chansons	384,00 \$
	Total		52 598,27 \$

Je certifie qu’il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

14. ADMINISTRATION

14.1 **COLLOQUE DE ZONE CENTRE-DU-QUEBEC ADMQ**

Rés.3854-07-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d’autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone de l’ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu le 30 septembre 2026 chez Ti-Père à Drummondville, de payer les frais d’inscription de 125,00\$, taxes en sus ainsi que tous les frais inhérents.

Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-130-00-346 (congrès et réunion) et #02-130-00-310 (frais de déplacement – adm).

ADOPTÉE

14.2 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LA LIMITE DE REMPLACEMENT DE TACHES À 20% POUR LES RESPONSABLES DES SERVICES DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

ATTENDU QUE les services de garde en communauté constituent un projet novateur mis en place par le gouvernement du Québec afin d’offrir des services de proximité aux familles vivant dans les municipalités et les communautés où l’accès à des places en services de garde est limité ;

ATTENDU QUE le service de garde en communauté de Sainte-Cécile-de-Lévrard répond à un besoin essentiel des familles du milieu et contribue à l’attractivité et à la vitalité de la municipalité ;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires ont investi temps, ressources et fonds publics afin de soutenir l’implantation et le maintien de ces services de proximité ;

ATTENDU QUE la norme actuelle limitant à 20 % le remplacement des tâches de la responsable d’un service de garde en communauté entraîne des contraintes opérationnelles importantes ;

ATTENDU QUE cette limitation rend difficile, voire impossible, le maintien des services lors d'absences prolongées, telles qu'un congé de maternité, un congé de maladie ou toute autre situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE l'application de cette norme risque d'entraîner des fermetures temporaires ou des bris de services qui privent les familles d'un service essentiel ;

ATTENDU QUE les bris de services ont des répercussions importantes sur les parents qui doivent concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;

ATTENDU QUE lorsqu'un service de garde en communauté est fermé, il ne peut remplir sa mission première d'offrir un service de proximité aux familles du territoire ;

ATTENDU QUE la réalité particulière des services de garde en communauté nécessite davantage de souplesse afin d'assurer leur pérennité et la continuité des services ;

Rés.3855-07-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par madame Maripier Massicotte et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande au gouvernement du Québec, ainsi qu'au ministère de la Famille, de revoir la réglementation limitant à 20 % le remplacement des tâches des responsables de services de garde en communauté ;

QUE cette révision vise à permettre une plus grande flexibilité lors d'absences prolongées, notamment dans les cas de congé de maternité, de maladie ou de toute autre situation exceptionnelle, afin d'éviter les interruptions de service ;

QUE le conseil municipal réitère son appui au modèle des services de garde en communauté et souligne l'importance de maintenir l'accessibilité de ces services pour les familles des municipalités rurales ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Famille, au député provincial de la circonscription Nicolet-Bécancour, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au bureau coordonnateur Chez-moi chez-toi ainsi qu'aux municipalités accueillant un service de garde en communauté afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE

14.3 DEMANDE DE MODIFICATION – GUIDE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT

CONSIDÉRANT que le « Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale — Volet Redressement 2021-2024 », publié en 2021, prévoit que les projets de pavage (asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT que le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT que faire du pavage sur un chemin en gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant la poussière ;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;

- Réduis le temps d'intervention en cas d'urgence ;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique ;
- Réduis les coûts d'entretien à long terme.

CONSIDÉRANT que, même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle ;

CONSIDÉRANT que le pavage améliore la sécurité des automobilistes, cyclistes et motocyclistes ;

CONSIDÉRANT que faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027 ;

Rés.3856-07-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par madame Diane Chandonnet et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

Que le Conseil municipal appuie la demande de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans sa demande formelle au gouvernement du Québec visant à modifier le Guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur les routes gravelées.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), à monsieur Jonathan Julien, à chaque direction régionale du MTMD, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député concerné, à la MRC concernée et à toutes les municipalités du Québec.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

15 TRAVAUX PUBLICS

15.1 OFFRE DE SERVICE – PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

Ce pont est remis à une séance ultérieure.

15.2 INSCRIPTION FORMATION OTUND – INSPECTRICE MUNICIPAL ADJOINTE

ATTENDU QUE Mme Érika St-Louis, inspectrice municipale adjointe, est appelée à effectuer des tâches liées à l'exploitation et au suivi du réseau d'eau potable de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard;

ATTENDU QUE la formation « OTUFD-ND – Eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution », offerte par la Formation continue du Cégep de Saint-Laurent, est préalable à l'obtention du certificat de qualification exigé dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable;

ATTENDU QUE le certificat de qualification est obligatoire pour toute personne qui assure le fonctionnement et l'entretien d'un système de traitement d'eau souterraine avec ou sans filtration, des installations du

réseau de distribution ainsi que des travaux d'installation, de réparation et d'entretien des aqueducs, conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEO) ;

ATTENDU QUE à la fin de la formation, le participant sera capable d'associer les situations d'exploitation (normales et hors-normes) aux actions appropriées dans le contexte du RQEP ;

Rés.3857-07-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER l'inscription de Mme Érika St-Louis, inspectrice municipale adjointe, à la formation « OTUFD-ND – Eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution », offerte par la Formation continue du Cégep de Saint-Laurent et d'une durée de 91 heures ;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 2 990\$, plus les taxes applicables, ainsi que les dépenses afférentes autorisées conformément à la politique de remboursement des dépenses de la Municipalité;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-410-00-454 (Formation – Aqueduc et égout).

ADOPTÉE

16 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Trois permis de rénovation et deux permis de construction ont été délivrés en juin 2026 pour une valeur de 1 618 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de juin 2026.

16.3 ANALYSES D'EAU – EUROFINS ENVIRONEX

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à diverses analyses de laboratoire afin d'assurer le respect des exigences réglementaires relatives à la qualité de l'eau potable, des eaux usées et, au besoin, d'autres analyses environnementales;

ATTENDU QUE Eurofins Environex a déposé une proposition tarifaire portant le numéro 2026-M-15368, émise le 1er mai 2026, effective à compter du 1er juin 2026 et valide jusqu'au 31 décembre 2027;

Rés.3858-07-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la proposition tarifaire no 2026-M-15368 d'Eurofins Environex pour les services d'analyses de laboratoire, selon les tarifs et conditions prévus à cette offre de services;

QUE cette acceptation couvre les besoins de la Municipalité pour la période de validité de l'offre, soit jusqu'au 31 décembre 2027, selon les analyses requises et les crédits budgétaires disponibles;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'application de la présente résolution, incluant l'acceptation de l'offre de services.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-412-00-452 (Analyse d'eau).

ADOPTÉE

16.4 MANDAT A URB/INSPEC – ASSISTANCE EN MATIÈRE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement no 2025-12-23 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, afin d'assurer le maintien de bâtiments sécuritaires, salubres et conformes sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité est présentement appelée à intervenir dans un dossier relatif à un avis d'infraction émis en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment, requiert un accompagnement professionnel afin de procéder à l'analyse du dossier, à la validation de la conformité des constats effectués et aux démarches nécessaires à l'application du règlement;

ATTENDU QUE l'entreprise Urb/Inspec, de Princeville, possède l'expertise requise en matière d'application de la réglementation municipale et d'inspection en bâtiment;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de bénéficier d'un soutien technique et professionnel afin d'assurer un traitement rigoureux, équitable et conforme aux exigences légales de ce dossier;

Rés.3859-07-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

DE MANDATER l'entreprise Urb/Inspec, de Princeville, afin d'assister Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment, dans le traitement du dossier relatif à un avis d'infraction émis en vertu du Règlement no 2025-12-23 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, notamment pour l'analyse du dossier, les inspections, les recommandations techniques et, au besoin, le soutien dans les démarches d'application de la réglementation ;

D'ACCEPTER de payer le taux horaire de 75,00 \$ de l'heure, pour un maximum de 1 050,00 \$, taxes en sus ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-419 (Honoraires profes. – services d'urba).

ADOPTÉE

16.5 ACHAT D'UN TURBIDIMÈTRE ET IONOMÈTRE MULTIPARAMÈTRE PORTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le suivi de la qualité de l'eau potable conformément aux exigences réglementaires en vigueur;

ATTENDU QUE le contrôle de la turbidité constitue un paramètre essentiel pour le suivi de la qualité de l'eau distribuée;

ATTENDU QUE le turbidimètre multiparamètre portable Hanna HI93102 permet notamment de mesurer la turbidité, le pH, le chlore libre et total, le brome, l'iode, le fer ainsi que l'acide cyanurique, offrant ainsi un appareil polyvalent pour les besoins de la Municipalité;

Rés.3860-07-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat d'un turbidimètre multiparamètre portable Hanna HI93102 ainsi que des tests de réactifs pour chlore et des tests de ph auprès

de ITM Instruments inc., au montant de 1687,20 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-525 (Biens durables – Aqueduc).

ADOPTÉE

16.6 TESTS DÉBIT DES BORNES-FONTAINES 2026

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser des tests de débit sur ses bornes-fontaines tous les deux ans ;

ATTENDU QUE le SSIRMRCB a demandé des prix à quatre entreprises ;

ATTENDU les soumissions reçues (prix avant taxes) :

Hydra-Spec inc. : 979,00 \$
Protection incendie JMB : 1 100,00 \$
SOS Bornes sèches : 1 925,00 \$
SIMO : Aucune soumission reçue

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas été satisfaites en 2024 des services d'Hydra-Spec inc. :

Rés.3861-07-26

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner l'entreprise Protection incendie JMB pour les tests de débits des bornes-fontaines au coût de 1 100 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-413-00-521 (Ent & rép – Réseau d'aqueduc).

ADOPTÉE

16 LOISIRS

17.1 ANIMATION BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME – LES NEURONES ATOMIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite offrir des activités culturelles et éducatives diversifiées à la population par l'entremise de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme;

ATTENDU QUE l'organisation d'activités scientifiques destinées aux jeunes contribue à promouvoir la lecture, la curiosité, l'apprentissage et la participation aux activités de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Les Neurones Atomiques pour la tenue de deux ateliers scientifiques, soit « Polymères » et « Électricité statique », d'une durée de 60 minutes chacun, qui se tiendront le 3 août 2026 ;

ATTENDU QUE le coût de cette activité est de 619,72 \$, taxes incluses, incluant les frais de déplacement et le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers;

Rés.3862-07-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par madame Maripier Massicotte et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser la tenue de deux ateliers scientifiques présentés par Les Neurones Atomiques le 3 août 2026 et d'accepter l'offre de services E15567 de Les Neurones Atomiques, au montant de 539,00 \$, taxes en sus ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-447 (Animation bibliothèque).

ADOPTÉE

17.2 PARC GEORGETTE-BARIL – COOPÉRATIVE ARBRE-ÉVOLUTION

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18 DEMANDES

18.1 AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE – DÉFI VÉLO DE LA MAISON DES GREFFES LINA CYR

ATTENDU QUE la Maison des greffés Lina Cyr organise la 20e édition de son Défi vélo les 10 et 11 juillet 2026, une randonnée cycliste reliant Belœil à Lévis afin de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser la population au don d'organes;

ATTENDU QUE les organisateurs prévoient traverser le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 11 juillet 2026 et sollicitent une résolution autorisant ce droit de passage, laquelle sera transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE cet événement regroupera environ 120 cyclistes ainsi que des bénévoles et organisateurs, pour un total d'environ 140 participants;

Rés.3863-07-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER le passage du Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 11 juillet 2026, conformément à l'itinéraire prévu par les organisateurs ;

DE PRÉCISER que cette autorisation est conditionnelle au respect de toutes les lois, règlements et exigences applicables, notamment celles du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'à l'obtention de toute autre autorisation requise ;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution aux organisateurs du Défi vélo de la Maison des greffés Lina Cyr afin qu'elle puisse être déposée auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRALE HARMONISÉ

CONSIDÉRANT la demande formulée, par la Ville de Bécancour, pour modifier certaines définitions ainsi que l'article 26 du règlement général harmonisé à l'égard des véhicules hors d'état et pièces de machinerie ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande découle des recommandations formulées par la Cour municipale de Trois-Rivières relativement à l'application de cette disposition ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2026-03-06, le comité d'aménagement de la MRC de Bécancour a recommandé favorablement la modification du règlement général harmonisé ;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service de l'aménagement de la MRC de Bécancour a rencontré les directions générales des municipalités locales, le 23 juin 2026, afin de présenter la modification proposée ;

Rés.3864-07-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'entériner la position favorable de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à l'égard de la modification proposée, et de mandater le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour afin de procéder à la préparation du règlement de modification.

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3865-07-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h50.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale
et greffière-trésorière